

Profession EDUCATION

MESSAGE À JACK LANG



Le Sgen-CFDT
n'acceptera ni table
rase, ni *statu quo*, ni
tergiversation.
L'emploi et la
transformation doivent
être à l'ordre du jour.

Éditorial, page 3

PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

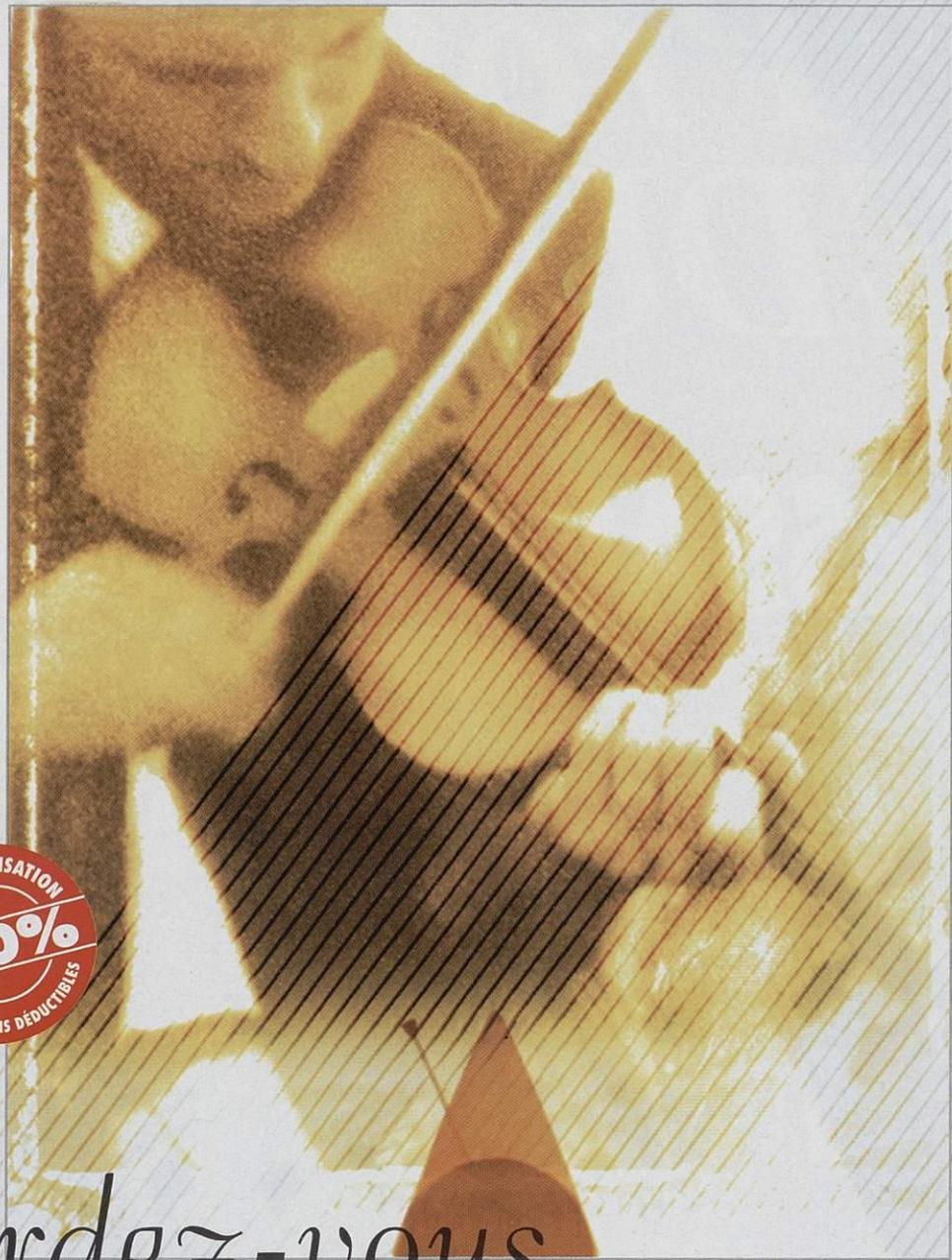
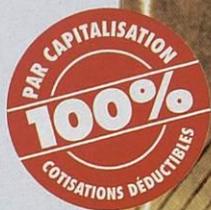
La fin d'une discrimination ?
Actualité, page 10



**CAISSE NATIONALE
DE PRÉVOYANCE
DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT
AINSI QUE LES AGENTS DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS, UNE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE PAR
CAPITALISATION, FACULTATIVE,
ENTIÈREMENT GARANTIE.

DÉDUCTION FISCALE INTÉGRALE
DE TOUTES LES COTISATIONS.
ENGAGEMENTS INTÉGRALEMENT
COUVERTS PAR LES RÉSERVES.
CONTRÔLE DE L'ÉTAT.
AFFILIATION POSSIBLE À TOUT
ÂGE, À TOUT MOMENT.



Accordez-vous
une retraite harmonieuse



N° Vert 0 800 208 208

Agence CRISTALLE - 01 46 94 94 94 - 2000

Je souhaite recevoir immédiatement, sans engagement de ma part, votre documentation détaillée et gratuite sur PRÉFON-RETRAITE (également sur le P.E.P., PRÉFON-DÉCÈS et PRÉFON-DÉPENDANCE). (Écrivez lisiblement ci-contre vos coordonnées)

Je soussigné(e) Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>		Nom	
		Prénom	
n°	bis ter	rue ave etc.	nom de la voie
suite adresse			
Code postal			

ÉDITORIAL

ET MAINTENANT ?

Le désarroi des personnels, leur ras le bol, leur colère de trop de provocations, les réformes en mal de moyens pour se concrétiser, le décret des PLP vécu à juste titre comme une agression, la carte scolaire – en particulier en Languedoc –, l'abandon du projet Soleil, l'irrationnel aussi, et enfin les formidables manifestations, bref en dernier lieu la rue, auront finalement eu raison du ministre de l'Éducation nationale. Exit Claude Allègre, le départ de Ségolène Royal apparaissant alors comme un épiphénomène.

Le Sgen-CFDT n'a jamais participé aux hurlements réclamant le départ de Claude Allègre, même si son "renvoi" devenait inéluctable, voire souhaitable, tant il était rejeté par la quasi totalité des personnels, et tout particulièrement des enseignants ou des chercheurs. Pourtant, nous sommes persuadés que ce ministre est profondément attaché au service public d'Éducation. Il voulait sans doute transformer le système éducatif; le maintien du gel de l'emploi public dont il ne peut être considéré comme le seul responsable ne l'a certes pas aidé. Mais on ne gouverne pas à coup de provocations, de petites phrases "assassines", de certitudes : aucune réfor-

me ne peut se mettre en place sans qu'une grande partie des personnels se sente partie prenante. Comme je le disais dans le précédent éditorial, quel gâchis !

Exit donc Claude Allègre et l'histoire semble se répéter. En 1992, les manifestations de rue – encore – et les étudiants avaient fortement contribué au départ de Lionel Jospin, – et de son conseiller Claude Allègre... – et Jack Lang avait été nommé pour calmer le jeu avant les élections présidentielles de 1993. Son année passée rue de Grenelle n'a pas laissé un souvenir impérissable.

Jack Lang est donc de retour... Est-ce là aussi pour contribuer à une "paix sociale" avant les municipales de 2001 et les présidentielles de 2002 ? Dès notre première rencontre, le 31 mars, nous lui avons fermement dit que nous ne pourrions nous satisfaire ni d'une politique de la table rase avec l'abandon d'un certain nombre de projets concernant les lycées et qui peuvent être des leviers de transformation, ni d'une politique du *statu quo*. Pour le Sgen-CFDT, la politique de l'emploi – avec la résorption de la précarité, la RTT... – demeure bien la priorité indispensable, celle qui détermine le reste. Nous attendons avec impatience

l'ouverture des négociations à la fois sur le collectif budgétaire et sur la programmation pluriannuelle des moyens.

Mais, au-delà, le Sgen-CFDT a tenu à rappeler au ministre qu'il continuait de se situer résolument dans le camp de ceux qui revendiquent la transformation en profondeur du système éducatif afin d'atteindre une véritable démocratisation qui ne rejette pas une partie des jeunes sans qualification, une scolarité qui propose aux jeunes de véritables exigences intellectuelles pour la construction d'individus autonomes, libres et responsables.

Dans les prochains jours, le Sgen-CFDT devrait se retrouver dans le cadre du "groupe des 14" – organisations de pa-

rents, de jeunes, associations pédagogiques, périscolaires... – afin d'avoir une expression publique sur la nécessité de poursuivre réellement la réforme, en particulier, en lycée. Mais la réforme est bien entendu tout aussi indispensable dans le premier degré ou encore – et surtout ? – dans les collèges. Le débat est à notre avis plus complexe que de se situer pour ou contre les réformes. Une chose est certaine : il n'est que trop temps de transformer le système éducatif. Il y va de l'avenir de l'École, des jeunes mais aussi de l'ensemble des personnels. Le Sgen-CFDT sera de ce combat.

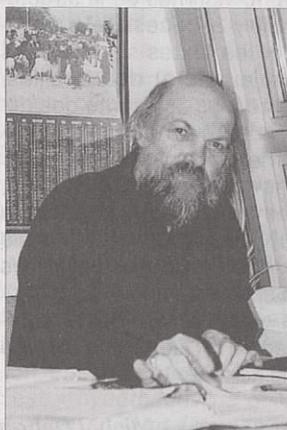
Jean-Luc Villeneuve
Le 5 avril 2000

Profession EDUCATION

Avril 2000

n° 96

actualités	Éditorial	page 3
	Colloque à l'Unesco	
	La campagne mondiale pour l'éducation	page 4
	La situation en lycée professionnel	
	La fin du couac du <i>statu quo</i> ?	page 5
	L'avenir des retraites	
	Un goût d'inachevé	page 6
	La déconcentration du mouvement	
	Et les administratifs dans tout ça ?	page 7
initiatives	La discrimination sexuelle à l'école	
	Un débat fédéral à Actuelles 2000	page 8
infos	Notes de lecture,	
	et petites annonces	page 9
l'invité	Pascal Érad	page 10
	du collectif De l'éthique sur l'étiquette	



Vincent Fabre

Nous avons fermement annoncé au nouveau ministre Jack Lang que nous ne pourrions nous satisfaire ni d'une politique de la table rase avec l'abandon d'un certain nombre de projets concernant les lycées et qui peuvent être des leviers de transformation, ni d'une politique du *statu quo*.

EN BREF

SOLEIL

Rendu public le 16 mars, le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) est le résultat d'un travail de plusieurs mois conduit par deux parlementaires (PC et RPR), assistés de dix scientifiques de tous les horizons de la recherche française et européenne et portant sur les conditions d'implantation d'un nouveau synchrotron. Voté à l'unanimité par l'Opecst, ce rapport conclut à la nécessité de lancer "sans délai supplémentaire", "dans une région bien desservie et à vocation scientifique affirmée" la construction d'un synchrotron de 3^e génération.

CNRS : DÉCRET AMENDÉ

Le CNRS évolue. Le dernier conseil d'administration (CA) s'est prononcé en faveur d'un projet de décret organique qu'il a amendé. Désormais, le CA pourra jouer un rôle clé d'interface entre la demande sociale et le monde de la recherche, et un vrai conseil scientifique verra enfin le jour. Le projet de décret, transmis par Claude Allègre, prenait en compte nombre de propositions issues du conseil d'administration (CA), lui-même reflétant largement les positions du Sgen-CFDT. Ses représentants ont fait passer de multiples amendements au texte initial afin d'en gommer les aspects restant contestables. Le texte ainsi amendé représente sur certains points importants un progrès considérable par rapport au décret actuel. Les élus Sgen-CFDT et le représentant de la confédération se sont donc prononcés en faveur de ce projet amendé.

PRISONS EN COLÈRE

Depuis plusieurs semaines, un projet de circulaire provoque la grogne des enseignants des prisons. Alourdissement des modalités de recrutement, enseignement sur 40 semaines... S'il est souhaitable que l'enseignement s'adapte aux conditions particulières dues à la détention des personnes, l'étalement des services sur 40 semaines n'est envisageable que là où un roulement peut être assuré. L'intersyndicale Sgen-CFDT, SnuiPP-FSU, SE-Fen a obtenu la prise en compte de la coordination dans le service du responsable local d'enseignement (3 h hebdo minimum); la suppression de la commission probatoire. Reste un point de blocage à lever : le maintien de la référence à 40 semaines.

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

UN COLLOQUE POUR L'ÉDUCATION

Encore maintenant, 125 millions d'enfants voient leur droit à l'éducation bafoué chaque jour. Et pourtant, en 1990, cent cinquante-cinq États s'étaient engagés à rendre l'éducation accessible à tous. Une situation insupportable qu'a dénoncée un colloque organisé dans le cadre de la campagne mondiale pour l'éducation.

Dans le cadre de la campagne mondiale pour l'éducation initiée par l'Internationale de l'éducation les fédérations Sgen-CFDT, FSU, Fen et Fep-CFDT ont tenu un colloque, le 29 mars 2000, au siège de l'Unesco.

Il y a dix ans à Jomtien, en Thaïlande, 155 États se sont engagés à rendre l'éducation accessible à tous. Or, on constate que cet engagement n'a pas été respecté. Plus récemment, ces États se sont engagés à atteindre cet objectif d'ici l'an 2015. Encore, de nos jours, 125 millions d'enfants voient leur droit à l'éducation bafoué quotidiennement, ce qui a pour conséquence de les enfermer dans le cadre vicieux de la pauvreté. Pour des millions d'autres enfants, la pénurie d'enseignants, de locaux et de livres se traduit par un parcours éducatif écourté ou par des lacunes importantes au chapitre de l'apprentissage. Deux tiers des enfants ne fréquentant pas l'école sont des filles. Un adulte sur trois vivant dans le monde en développement est analphabète, ce qui représente 880 millions de personnes.

La première table ronde "La coopération internationale pour le développement de



De gauche à droite : Jean-Luc Villeneuve (Sgen-CFDT), Jean-Paul Roux (Fen), Monique Vuailat (FSU), Henri Israël (animateur) et Philippe Lepeu (Fep-CFDT).

l'éducation" a mis en avant l'obstacle que pose l'absence de démocratie dans plusieurs pays, le poids de la dette, le rôle de la coopération telle qu'elle existe. La coopération d'État à État a été mise en cause et la nécessité d'une coopération de société civile à société civile encouragée. L'accent a surtout été mis sur les moyens à donner à ceux qui dans leur pays s'investissent pour faire bouger les choses.

60 000 JEUNES SANS QUALIFICATION EN FRANCE

La seconde table ronde "Les jeunes qui sortent du système éducatif en France sans diplôme ni qualification" a permis de mettre en lumière le fait que tout n'était pas rose en France, même si les problèmes éducatifs n'ont pas l'ampleur dramatique de ceux des pays du Sud.

Près de 60 000 jeunes sortent encore, chaque année du système éducatif sans

aucune qualification. Comment prend-on en compte ces jeunes après leur sortie du système éducatif et quels moyens donne-t-on à la mission générale d'insertion? Quelle réflexion a-t-on sur la reconnaissance des acquis? Comment travaille-t-on sur les modes de compétences? Quelle réflexion sur l'adéquation travail-emploi-formation? Il y a aussi le travail en amont pour éviter que les jeunes ne décrochent, victimes de la structure. Il y a nécessité d'appliquer les textes sur les droits des jeunes et des familles, d'être plus à l'écoute des demandes même si elles s'expriment parfois violemment. Des interventions riches, pleines d'idées généreuses qui demandent à être connues, valorisées et mises en application.

La question du développement d'un service public de qualité reste entière.

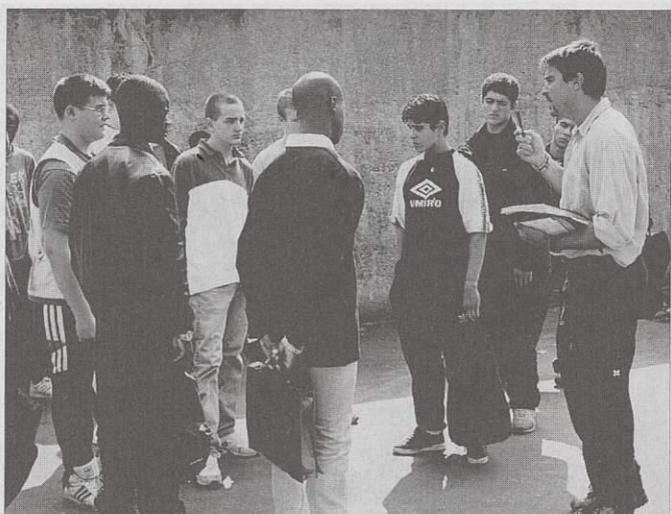
Michel Debon



PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

LA FIN DU COUAC DU STATU QUO ?

Malgré les réticences du Snetaa-FSU, et grâce à l'action des personnels à l'appel de l'intersyndicale Sgen-CFDT, SE-Fen et Unsen-CGT, la situation en lycée professionnel évolue. D'autant que Jean-Luc Mélenchon, nouveau ministre à l'Enseignement professionnel a pris des engagements fermes. La suite au comité technique paritaire ministériel, courant avril.



Le Sgen-CFDT insiste sur la nécessité d'un moratoire d'une année pour la mise en place de la réforme, afin qu'une réelle négociation puisse avoir lieu.

Troubles, retournements, remaniement, depuis le 20 mars, les négociations sur le statut des professeurs de lycées professionnels (PLP) ont connu de nombreux rebondissements. Ce jour-là, après de longues discussions entre l'intersyndicale et l'ex ministre Claude Allègre, un accord était intervenu, permettant de supprimer dans le texte bon nombre de mesures inacceptables (flexibilité, pondération, refus de création d'emplois...).

Malheureusement, gros couac, cela a fortement déplu au syndicat majoritaire, le Snetaa-FSU, qui a immédiatement jugé utile d'intervenir auprès du ministre pour contester ces acquis. Pour ce syndicat, laisser les équipes gérer l'organisation des suivis des élèves pendant les périodes de formation en entreprises (PFE), c'est « hypothéquer la qualité d'un suivi et la mise en

place de la réforme baptisée *Charte de l'Enseignement professionnel*. » Selon elle, cela porterait même « atteinte à la spécificité pédagogique du corps des PLP » ! Après ce premier couac, un second a eu lieu le 22 mars, où le désaccord manifeste entre le Snetaa-FSU et les autres organisations n'a pu permettre d'acter le moindre texte.

Lors d'une nouvelle réunion avec les services du ministère, le 23 mars, le Sgen-CFDT est longuement intervenu pour demander l'application à la rentrée des 18 heures pour tous, une révision des grilles "horaire élève", ainsi qu'une amélioration des seuils de dédoublement. Il a demandé que soient rapidement abondées les dotations horaires des établissements et a soulevé les problèmes posés par le projet pluridisciplinaire. Il a insisté sur la nécessité de décider un moratoire d'une année pour la

mise en place de la réforme, afin qu'une réelle négociation puisse avoir lieu sur ces sujets. Il a également fortement dénoncé la discrimination dont souffrent les PLP de Segpa (sections générales d'enseignement professionnel et adapté), et le maintien du crédit formation conduisant les enseignants à payer leur stage en milieu professionnel.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Ces éléments ont été repris lors de l'audience du 3 avril avec Jean-Luc Mélenchon, nouveau ministre délégué à l'Enseignement professionnel. Ce dernier a pris des engagements fermes : 18 heures pour tous, pas d'annualisation, limitation ultérieure des heures supplémentaires et ouverture de recrutements dans le cadre du plan pluriannuel annoncé par Lionel Jospin. Il a par ailleurs donné consigne à ses services d'étudier la possibilité de report des grilles horaires, tout en annonçant clairement que cela paraissait difficile.

Des avancées donc, mais certains points demeurent insatisfaisants, notamment les nouvelles mesures : l'inscription dans le décret d'une modulation horaire de trois heures pendant les périodes de projet, le forfait de deux heures pour le suivi des PFE et la multiplication des heures supplémentaires. Tout cela fera sans doute l'objet de discussions lors d'un prochain comité technique paritaire ministériel qui devrait se réunir rapidement.

Catherine Ducarne

EN BREF

ASSISES POUR L'ENVIRONNEMENT

Du 11 au 13 février 2000, Lille a accueilli les premières assises de l'éducation à l'environnement. Plus de 1 000 personnes, enseignants, animateurs, élus locaux, industriels se sont retrouvés pour échanger, confronter expériences et projets et surtout démontrer que l'éducation à l'environnement (et pas seulement l'instruction et la recherche) est un enjeu de l'éducation de demain tant pour l'école que pour l'ensemble des acteurs de la société.

Membre du collectif d'organisation de ces assises et du groupe de pilotage depuis le démarrage, le Sgen-CFDT était présent. De nombreux enseignants, syndiqués au Sgen-CFDT, étaient là comme représentants d'associations qui mènent des actions d'éducation à l'environnement, souvent en lien avec l'école. Ils ont profité de cette rencontre pour faire savoir que leur action associative, ils souhaitent la faire rentrer dans l'école, à condition que celle-ci soit à l'écoute de leurs aspirations pour intégrer dans l'éducation la nécessité de faire prendre conscience aux citoyens de demain, de la complexité, de la fragilité et de l'acuité de la relation de l'homme avec son milieu.

Derrière la rencontre, l'actualité récente, avec la marée noire, les plantes transgéniques, la vache folle, était là pour rappeler que cette fragilité des rapports entre l'homme et l'environnement impose une nouvelle approche éducative qui permette à la génération d'aujourd'hui de satisfaire ses besoins sans pour autant compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs.

Pour plus d'information : <http://www.educ-envir.com/collectif-francais-ee>

ÉLECTIONS DANS L'EAP

Les résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs d'études de l'enseignement agricole public sont excellents pour le Sgen-CFDT.

Avec 52,5% des voix, il améliore sa place de première organisation. Le Sgen-CFDT obtient deux des quatre sièges à la commission administrative paritaire nationale. FO et la CGT obtiennent respectivement 29,7% et 17,8% et se partagent les deux sièges restants.

EN BREF

LES IATOSS DANS L'ACTION

L'intersyndicale latoss (Sgpen-CGT, Ferc-CGT, Snasub-FSU, l'Unatoss-FSU, A&I-Fen, Snaen-Fen et Sgen-CFDT) appelle à l'action au cours du mois de mai. Elle demande à être reçue par le ministre et exigera un plan pluriannuel de créations d'emplois, ainsi qu'une prise en compte des latoss dans le collectif budgétaire.

La participation des personnels latoss (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, santé, sociaux) à la grève et aux manifestations unitaires des 16 et 24 mars a permis d'exprimer le ras-le-bol sur leurs conditions de travail qui, de budget en budget, ne cessent de se dégrader. Les latoss font partie intégrante de la communauté éducative et, à ce titre, assurent la logistique indispensable à son bon fonctionnement. Il est temps de leur en donner les moyens.

SANS-PAPIERS

La revendication de régularisation des sans-papiers, la demande d'abrogation des lois Pasqua, Debré et Chevènement sont toujours d'actualité. Environ 80 000 étrangers sont toujours sans papiers. C'est pour le rappeler que le Sgen-CFDT s'est joint à l'appel à manifester du Collectif des sans-papiers le 18 mars 2000. Quatre ans auparavant, le 18 mars 1996, 314 Africains sans-papiers se réfugiaient à l'église Saint-Ambroise à Paris pour interpeller l'opinion et les pouvoirs publics sur la réglementation en vigueur et ses effets dramatiques sur des milliers d'étrangers en France.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le décret du 30 août 1999 a modifié les règles de remboursement des frais de déplacement. Il prévoit notamment que l'agent doit fournir les justificatifs des dépenses engagées. La mise en œuvre pose des problèmes sérieux. L'Uffa-CFDT est intervenue à plusieurs reprises pour rappeler que le contrôle doit concerner l'effectivité de la mission et non de la dépense.

Après un report d'application des mesures au 1^{er} mars, c'est un nouveau report au 1^{er} septembre 2000 qui a été décidé.

PATATE CHAUDE

L'AVENIR DES RETRAITES

L'intervention de Lionel Jospin pour présenter les grandes orientations du gouvernement sur l'avenir des retraites laisse un goût d'inachevé.

Affirmant son attachement au système de répartition, point positif, il prône une négociation régime par régime.

Une forme de non-décision que dénonce la CFDT.



Pour le Sgen-CFDT, il conviendrait de connaître les règles du jeu tant sur les conditions de la négociation que sur les orientations réelles souhaitées par le gouvernement.

es principes forts, mais un manque de décision, voilà ce qui caractérise la présentation aux députés par Lionel Jospin, le 21 mars, des grandes orientations du gouvernement sur l'avenir des retraites. Des principes forts auxquels la CFDT adhère pleinement ont été rappelés : « la question des retraites est avant tout un choix de société... Cotiser quand on est actif pour ceux qui sont à la retraite, en sachant qu'à son tour la génération suivante financera sa propre retraite, tel est le principe de la répartition (...) qui ne peut être remis en cause. » Pour préserver ce pacte entre les générations pour assurer la pérennité du système par répartition qui concerne l'ensemble des régimes (salariés dit aussi régime général, fonctionnaires, mineurs, artisans, professions libérales...), le Premier ministre propose une démarche fondée sur la concertation, le respect de la diversité, de l'identité et de la spécificité

des régions, la recherche d'une plus grande équité et d'une solidarité plus forte entre les régimes. Dans ce cadre-là, il renvoie à des négociations régime par régime, et c'est là que le bât blesse pour la CFDT. Il aurait dû aborder la réforme des retraites dans sa globalité, la décision finale lui revenant.

RISQUE D'ENLISEMENT

En se défaussant sur des éventuelles négociations au ministère de la Fonction publique pour le régime des fonctionnaires, le risque est grand de voir s'enliser toute tentative de réforme. De plus, dans sa proposition, il n'évoque que l'allongement de la durée des cotisations en contrepartie d'une intégration partielle des primes, alors même que d'autres paramètres doivent entrer en jeu. L'équité demanderait aussi que soient regardés taux de cotisation, taux de remplacement...

La CFDT a adopté à son congrès de Lille, en décembre 1998, le principe de passer d'un âge de retraite à une durée de carrière, elle demande que soient abordés les éléments constitutifs de ce qui fait une carrière, de ce qui est "la vie au travail" (temps de formation, temps partiel, congés sabbatiques, pénibilité...). Même si Lionel Jospin évoque une plus grande souplesse pour mieux respecter les choix individuels, son propos en reste au très grand flou. Pour le Sgen-CFDT, carrière et cotisations ne sont pas des sujets tabous, mais il conviendrait de connaître les règles du jeu tant sur les conditions de la négociation que sur les orientations réelles souhaitées par le gouvernement. C'est aujourd'hui que les choix doivent être faits si l'on ne veut pas que nos enfants soient amenés à des choix beaucoup plus coûteux pour garantir nos pensions.

Marie-Agnès Rampoux

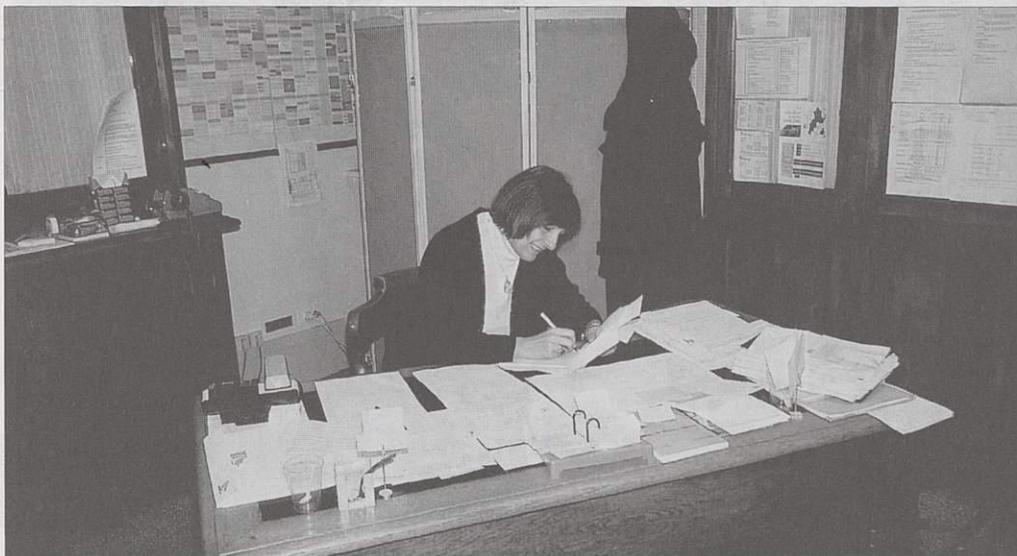
DÉCONCENTRATION DU MOUVEMENT

ET LES ADMINISTRATIFS DANS TOUT ÇA ?

La déconcentration du mouvement des enseignants s'est déroulée sans les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Premières victimes, les personnels administratifs.

En cette période de précarité, ceux-ci ont besoin de la solidarité des personnels enseignants.



Chambre noire

Le Sgen-CFDT s'est efforcé de faire comprendre au ministre de l'Éducation nationale que la réussite de la déconcentration du mouvement nécessitait un accompagnement et une réelle reconnaissance des personnels administratifs.

La déconcentration du mouvement des enseignants, les personnels administratifs peuvent en parler d'autant plus que leurs charges de travail en ont été directement affectées. Et pourtant, il est clair que, pour le Sgen-CFDT, la réussite du projet ne devait pas se faire au détriment des conditions de travail des personnels administratifs. Certes, le projet de déconcentration du mouvement des enseignants voulu par Claude Allègre répondait à une revendication du Sgen-CFDT. Les équipes fédérales et locales se sont fortement engagées sur ce dossier pour qu'il aboutisse. Mais les délais de mise en œuvre fixés par le ministère de l'Éducation nationale étaient très courts et le dispositif n'était pas à l'abri d'un blocage administratif. En effet, les informations re-

cueillies auprès des personnels administratifs des rectorats ont fait ressortir que cette opération se déroulait dans un climat difficile : effectifs insuffisants, matériel inadapté et manque de concertation des personnels par leur hiérarchie. Les syndicats hostiles à ce projet ne se sont pas privés de protester.

Le Sgen-CFDT, conscient du danger, s'est efforcé de faire comprendre au ministre de l'Éducation nationale que la réussite de cette opération nécessitait de sa part un accompagnement et une réelle reconnaissance des personnels en charge des dossiers.

FORMATIONS TAMBOUR BATTANT

Malgré cela les équipements en matériel ont tardé à être implantés, les formations des personnels ont été me-

nées tambour battant, les personnels ont constamment été sous pression.

Le ministre a royalement accordé une prime de mille francs et, si cette mesure a provoqué le tollé que l'on sait, c'est bien qu'elle n'avait aucune commune mesure avec l'investissement et la disponibilité des personnels concernés. Le service public de l'Éducation nationale peut se féliciter de pouvoir compter sur les personnels administratifs – titulaires, mais aussi de nombreux précaires – pour mettre en œuvre les réformes décidées à Paris dans ces conditions.

Mais, plus encore, les personnels administratifs attendent aussi des enseignants qu'ils sachent se mobiliser à leur côté pour défendre les revendications en ces temps de précarité.

Marie-Thérèse Cantineau

EN BREF

CHANGER
DE DÉPARTEMENT

Le mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré s'est effectué par la voie des permutations et des mutations informatisées, opérations qui cette année encore ont été jointes. On retiendra pour un pré-bilan que :

- 12 755 demandes ont été traitées (12 068 en 1999);
- 3 592 candidatures ont été satisfaites par voie de permutation;
- 690 autres ont été opérées par voie de mutation.

Aussi, 4 282 personnes ont été satisfaites par cette opération soit 33,57% des candidats (ce qui représente une progression de 1,67 point sur les valeurs de 1999). Par ailleurs, tous les candidats à la majoration pour les 500 points ont obtenu satisfaction soit par permutation soit par mutation.

L'administration a manifesté le souhait de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à des procédures susceptibles d'améliorer le rendement ou l'efficacité des opérations de permutation. Le constat établi depuis quelques années confirme en effet que 50% des changements de départements s'opèrent dans le cadre plus aléatoire et tardif des ineats-exeats. À suivre...

PROGRAMMES
EN LYCÉE

Dans le cadre de la concertation organisée par le ministère, le Sgen-CFDT a pris connaissance des projets de programmes en lycée d'arts, de Français, langues anciennes et d'EPS. Il a aussi rencontré les présidents des groupes de travail disciplinaires correspondants. En l'état actuel, ces programmes semblent "avoir du souffle" et proposer des changements en cohérence avec une conception de l'École qui mène tous les élèves à la réussite. Une commission spécialisée lycée est prévue le 25 avril pour préparer le Conseil supérieur de l'éducation du 4 mai, et devrait concerner les textes suivants : arts, enseignement scientifique en ES et L, EPS, Mathématiques (ajustements), Éducation civique, juridique et sociale et SES (en première), mais le projet pour cette dernière matière a reçu un avis négatif de la part du Conseil national des programmes. Espérons que le nouveau ministre ne cédera pas aux incantations des Cassandre qui utilisent les médias ou aux puissants lobbies de toutes sortes.

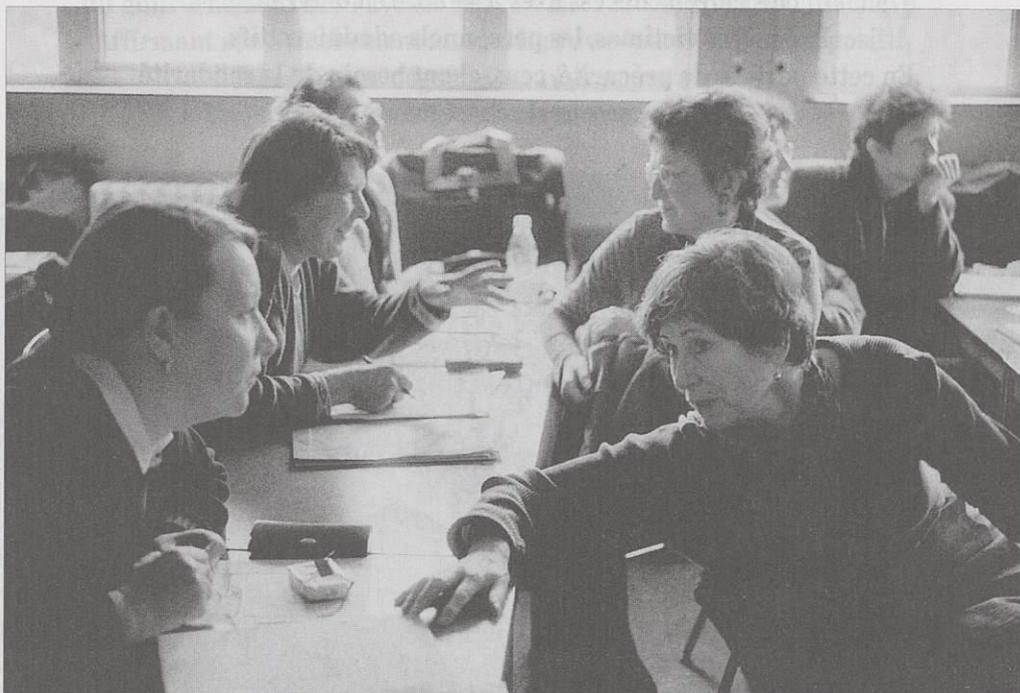
Discrimination sexuelle à l'École

Lors d'Actuelles 2000, les deux journées confédérales des 8 et 9 mars consacrées au bilan des avancées sur les droits des femmes et l'égalité professionnelle, le Sgen-CFDT a choisi de débattre sur l'orientation des filles et d'échanger en particulier sur le comportement inconscient des enseignants et des enseignantes vis-à-vis des élèves selon qu'ils soient garçon ou fille, qui explique en partie les discriminations persistantes (voir encadré). Nicole Mosconi, chercheuse en Sciences de l'éducation à Paris-X-Nanterre, a permis d'éclairer et d'approfondir la réflexion : d'après ses travaux, aujourd'hui, la mixité scolaire paraît naturelle. Elle est le symbole d'une société démocratique qui permet aux hommes et aux femmes de coexister dans l'espace social, à égalité. Mais elle n'a pas été pensée. Conséquence, l'École reproduit les rapports sociaux de sexe inégalitaires en usage dans le reste de la société.

DIVISION SOCIO-SEXUÉE

Ainsi, les enseignants ont plus de relations avec les garçons qu'avec les filles et ont des attentes différentes sur la discipline ou sur les performances scolaires. Par ailleurs, le système scolaire opère une division socio-sexuée des savoirs (bi-catégorisation sexuée des disciplines, cursus et filières différents selon les groupes), des contenus, des programmes qui ne valorisent pas les femmes. Dans la so-

Les 8 et 9 mars, au Cirque d'Hiver à Paris, se tenait Actuelles 2000, une initiative de la CFDT pour la journée des femmes. Dans ce cadre, le Sgen-CFDT a organisé une table ronde autour de la discrimination sexuelle à l'École. Résultat, des pistes pour promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons.



Chambre noire

Pour le Sgen-CFDT, il faut se battre contre une division sexuée des savoirs, des contenus et des programmes qui ne favorisent pas les femmes.

ciété actuelle, il existe une lutte en ce qui concerne les positions dans l'espace social. Les filles essaient de gagner des territoires masculins. Au contraire, les garçons ne voient aucun avantage à s'intéresser au territoire des filles. C'est ainsi que la mixité a produit dans l'École un *curriculum* caché : les filles comme les garçons apprennent leurs inégalités de position respective dans l'espace scolaire, professionnel et social. Pour le Sgen-CFDT, promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons, c'est faire évoluer les mentalités et la faire vivre au quotidien dans l'apprentissage des relations sociales entre les sexes.

L'action est possible dans plusieurs domaines :

- travailler sur les contenus en valorisant dans les programmes les femmes illustres que l'usage et la tradition ont poussées hors

des volumes scolaires ;

- travailler avec les élèves sur le sexisme latent dans les manuels ;
- utiliser une partie des heures de vie de classe, des heures d'éducation à la santé et la sexualité pour traiter du sujet ;
- attirer l'attention des collègues sur les problèmes d'orientation et avoir une attitude plus volontariste en encourageant les filles tentées par les filières scientifiques, techniques et professionnelles industrielles ;
- utiliser les outils institutionnels comme les guides de la mixité qui vont être diffusés dans les établissements ;
- contacter les responsables du dossier mixité dans les rectorats ;
- intervenir dans les commissions paritaires et les conseils d'administrations pour avoir des statistiques sexuées et échanger sur

les actions à mener en cas de discrimination.

Enfin, chacun doit faire vivre à tous les niveaux la convention interministérielle destinée à promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

Un combat au quotidien pour plus d'égalité.

Isabelle Conversin

Deux livres de Nicole Mosconi : *Égalité des sexes en éducation et formation*, Puf, 1998. *Femmes en savoir - La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, L'Harmattan, 1994.

La convention interministérielle destinée à promouvoir l'égalité des chances entre filles et garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif est disponible, entre autres dans tous les syndicats Sgen-CFDT et sur le site du ministère à l'adresse électronique suivante :

<http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/>

CHIFFRES À L'APPUI

Les filles, en dépit de leur réussite scolaire, continuent à se concentrer sur 6 des 35 groupes de métier recensés ; elles représentent 55% des demandeurs d'emploi en grande difficulté, 80% des temps partiels et 80% des postes d'employés ou d'ouvriers.

HANDICAP ET FONCTION PUBLIQUE

Cet ouvrage reprend le parcours qu'une personne handicapée doit emprunter pour devenir fonctionnaire et exercer.



Sont d'abord résumés et commentés les jugements concernant les diverses commissions avec lesquelles devra se familiariser le candidat. Les droits des agents publics, et leurs limites, sont ensuite précisés, en matière de concours, de titularisation et de déroule-

ment de carrière. Il contient certaines révélations (les décisions et les propos des juges ne sont pas assez connus) et plus de deux cent quarante références jurisprudentielles. Les textes ne pouvant tout prévoir, le juge est là pour dire comment ils doivent être compris et les faire appliquer.

Pour trois personnes travaillant dans le secteur privé, une seule travaille dans le secteur public (cinq millions d'agents). Pourtant aucun livre n'existait au sujet du handicap dans ce secteur jusqu'à ce guide. Alliant théorie et pratique, il rendra service aux personnes handicapées, mais aussi à ceux et à celles qui ont la volonté de les aider efficacement : militants associatifs ou syndicaux, juristes, membres de l'administration soucieux d'insertion, etc.

Handicap et Fonction publique - Apports de la jurisprudence aux droits des personnes handicapées - Rémy Fontier - Éditions L'Harmattan - 204 pages - 110 F

COLLECTION "REGARDS SUR LE MONDE"

Une autre façon d'appréhender le monde et de donner aux adolescents des clés pour devenir des citoyens critiques, responsables et acteurs de l'évolution du monde. Huit livres déjà parus permettent de proposer des débats en éducation civique et une réflexion sur les problèmes de société :

- L'Algérie dans la violence.



- Quelle armée pour demain ?
- Voyager : tourisme ou découverte ?
- Prévention routière et éducation civique.
- L'enthousiasme, encore un tabou ?
- L'exclusion en France.
- Le temps, subi ou vécu ?
- Agir pour les ONG.

Cette collection apporte un regard critique sur le monde, une analyse des inégalités, des exclusions et des injustices. C'est un appel à une prise de conscience de toutes les violences qui divisent la société et qui interrogent les démocraties.

À mettre entre toutes les mains à partir de 14 ans, à avoir dans tous les centres de documentation et d'information de collèges et lycées en plusieurs exemplaires et à utiliser en cours.

Presse et édition du mouvement Freinet (PEMF) - 4 rue Caroline - 75017 Paris - Chaque volume - 64 pages - 59 F.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Divers

Vélo Pays-Bas 25 à 55 km/j ou péniche/balai cft comme hôtel, 2 880 F/sem. tc, inscr. ind. ou cabine dble. Tél : 05 59 68 93 43

Munich, crèche franco-all. rech. directrice(eur) pour 1 an, à partir de sept. 2000, sur la base de 30 h hebdo. Tél : 49 (0)89/47 04 555 ou 89/7 69 23 44

Échange

22 - Binic, mais. quart. calme, prox. mer et commerces, 4/5 pers. ctre mais. ds Vercors 4 pers., 2 sem. juill. ou août. Tél : 02 96 28 33 93

Ventes

25 - Métabief, 300 m pistes, ds rés., stud. 4 pers. 30 m², bon état, balc., pisc. privée, park., expo. S-O, calme, chf collectif. Tél : 03 84 32 83 10

26 - Lus La Croix H°, entre Grenoble et Gap, ds petite rés., studio et 2 pièces meublés, 190 000 F ou 240 000 F. Tél : 01 64 39 41 10 (soir)

Locations

24 - Chassaignes, 7 km Riberac, gîte rural Périgord, : maison : RC + ét., sej. cuis, 3 ch., 5/6 pers., salle d'eau, chf élect., garage, terrain clos, salon jardin, 1 500 F/sem. du 17/06 au 16/09, 1 200 F autre période. Tél : 01 34 17 17 85

Val d'Aosta, 30 km Courmayeur, à 800 m altit. ds petit village, mais. indiv 2 niveaux, 6 pers., cft, lac 15 mn, randos, châteaux, 1 500 F/s, réduc pr sem. sup., libre août/sept. Tél : 01 46 58 67 73 (rép.)

38 - Chartreuse, 1 000 m, mais. 4/5 pers., calme. Tél/fax : 04 92 50 03 07

74 - La Chapelle d'Abondance, 2 p., 42 m², 6 pers., calme, gar., tél., prix sympa, été/hiver, doc sur demande. Tél : 02 38 59 49 83

Espagne - Peniscola, app. 2° ét., face Médit., 2 ch., sej., wc, bain, terr., pisc., gar., tennis, tte l'année. Tél : 03 29 84 19 47

64 - Anglet plages, maisonnette 4/5 pers., petite terrasse, vue/mer, cft, juillet/août, 3 200 F à 3 800 F/sem. Tél : 05 59 23 25 47

Prague, app., de 1 200 à 2 000 F/sem. Tél : 01 60 72 62 48

29 - Concarneau, mais. 5 p. Tél : 02 98 97 53 73

76 - 8 km d'Étretat, ch. d'hôtes chaumière normande typ., env. calme, musiques celtiques, tte l'année, we, et sem., pr 2 pers. pt déjeuner compris, prix nuitée : 175 F Tél : 02 35 27 24 66

17 - La Rochelle les minimes, app. 4 pers., + terrasse 11 m², 50 m plage, 2 000 à 2 500 F. Tél : 05 46 33 86 20

40 - Sud Landes maisons campagne 2/4 et 5/6 pers. à partir de 2 200 F avril à octobre. Tél : 05 58 98 02 52

Espagne ou Avignon logement spacieux, cft, bien situé. Tél : 06 12 39 28 83 ou 00 34 93 895 42 41

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

Catherine Hirschmuller

COMITÉ DE RÉDACTION

J.J. Biger, I. Conversin,

F. Lebocey, R. Piécuch,

C. Renaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV*)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolívar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

CLASSES VANOISE 2000
Pied de pistes Val Cenis et Parc national de la Vanoise

15 formules Neige ou découverte de 130 F à 267 F/j TTC

Info-devis au CIS 73480 Val Cenis
Tél : 04 79 05 92 30 - Fax : 04 79 05 80 88

PASCAL ÉRARD

Comment est né De l'éthique sur l'étiquette ?

À l'origine, il y a eu une interpellation des syndicats et d'organisations non gouvernementales asiatiques qui dénonçaient les conditions sociales de production des entreprises en sous-traitance pour le marché européen. De gros problèmes se posaient tant au niveau des salaires, des conditions de travail que de la liberté syndicale. Après diverses initiatives aux Pays-Bas en 1990 dans le secteur textile-habillement-cuir, la fédération Artisans du monde, en France, s'est posé la question de la qualité sociale des produits vendus dans les circuits traditionnels. En 1995, elle a commencé de regrouper des associations de solidarité internationale, des organisations syndicales du textile, de l'habillement et du cuir, dont Hacuitex, puis l'institut Belleville, la fédération des services, l'Asseco, la CFDT, qui a adhéré il y a trois ans, la Fep, le Sgen-CFDT, la CGT, la FSU et des associations de consommateurs, dont dix sur dix-huit agréées.

Quels sont les objectifs du Collectif ?

Au départ, l'idée est de réfléchir ensemble à une action préventive, de faire adopter aux entreprises un code de bonne conduite, garantissant le respect des droits sociaux fondamentaux. Il s'agit de sensibiliser les consommateurs à l'interdiction de l'esclavage et l'exploitation des enfants, au respect de la liberté syndicale et de faire pression pour la création d'un label social qui garantisse les droits fondamentaux de l'homme au travail à travers le monde sur la base de contrôles externes et indépendants. Les objectifs poursuivis sont d'une part que les grands distributeurs adoptent les codes de conduite évoqués, d'autre part qu'un système de contrôle se mette en place, par des opérations pilotes, des audits réalisés sur le terrain comme avec Auchan, et qu'enfin on parvienne à intégrer davantage

Pascal Érard, d'Artisans du monde, est coordonnateur depuis 1995 du collectif "De l'éthique sur l'étiquette".

Il explique comment face à l'absence de mécanisme mondial de régulation sociale et aux demandes d'organisations du Sud, le Collectif, qui regroupe cinquante et une organisations dont le Sgen-CFDT, a décidé de s'attaquer au mal à la racine et de mettre en place un dispositif préventif permettant de promouvoir le respect des droits de l'homme au travail.



Michel Debon

Il s'agit d'informer le plus grand nombre de consommateurs, jeunes et adultes, et de les sensibiliser à la dimension citoyenne de la consommation éthique.

les acteurs locaux. La Suède, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse sont, avec le collectif français, les plus avancés sur ces questions-là.

Quelles sont les actions que mène le Collectif ?

À partir de ces objectifs, le collectif s'est lancé dans plusieurs campagnes. En 1995-96, avec "Libère tes fringues !", ce sont plus de 20 000 consommateurs qui interpellent La Redoute, Kookaï et C&A. En 1996-97, "Mettez de l'éthique sur l'étiquette" recueillent 80 000 signatures et en 1998, avec la campagne "Jouez le jeu ! Faites gagner les droits de l'homme", ce sont 140 000 personnes qui signent une pétition à l'adresse de la Fédération nationale du com-

merce des articles de sport. La mobilisation est croissante et durable et l'impact est réel. Ainsi, plusieurs entreprises ont pris contact. Carrefour rencontre le collectif et adopte une charte centrée sur la lutte contre le travail des enfants, Auchan s'inscrit dans le code de bonne conduite, commence à mettre en place un système de contrôle externe indépendant et prévoit de financer des mesures d'accompagnement. Quant à la Fédération des entreprises, du commerce et de la distribution, à dominante alimentaire, elle décide de travailler à un code de conduite pour l'ensemble de la profession. Enfin, il faut citer la Camif et Monoprix-Prisunic qui commencent à s'engager dans ce processus.

Quel est votre impact sur les pouvoirs publics ?

En janvier 1999, le Parlement européen adopte une résolution sur le label social et le Collectif lance une campagne d'interpellation des candidats aux élections européennes. En mai, suite au Parlement des enfants de 1998, l'Assemblée nationale adopte la loi Le Texier qui comprend deux dispositions : l'une en direction des collectivités locales et des familles pour les inciter à ne pas acheter des produits fabriqués par les enfants et l'autre qui met l'accent sur l'éducation civique pour le respect des droits de l'enfant. Pour la première fois, une loi incite à une consommation publique citoyenne.

Comment faites-vous pour toucher les publics jeunes ?

Il est prévu plusieurs outils dont un numéro spécial des *Clés de l'actualité*. Plus généralement, notre campagne 2000 "Pour l'école, consommateurs éthique !" a pour objectif de faire entrer la consommation citoyenne à l'école. Cela signifie qu'il faut sensibiliser et mobiliser tous ceux qui participent aux achats pour l'école, les responsables des achats scolaires dans les mairies et les familles. Il faut que d'ici la rentrée scolaire 2000, cinquante mairies adoptent une motion dans laquelle elles s'engagent pour une consommation éthique. En mai, est prévue la publication d'un carnet de notes sur quatorze enseignes de la grande distribution qui se sont engagées ou non dans la construction du label social. Il s'agit d'informer le plus grand nombre de consommateurs, jeunes et adultes, et de les sensibiliser à la dimension citoyenne de la consommation éthique.

Propos recueillis par Michel Debon et Catherine Hirschmuller

Collectif "De l'éthique sur l'étiquette"
c/o Artisans du monde - 3 rue Bouvier,
75011 Paris - Tél. : 01 43 72 37 37 -
Fax : 01 43 72 36 37
Mél : ethique@wanadoo.fr
Site : www.crc-conso.com/etic

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- L'actualité en direct
- Votre métier
- Des textes de référence
- Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

Un outil indispensable

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✗ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✗ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✗ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

**SGEN
CFDT**

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non

Tarifs valables de janvier à décembre 2000.

Cocher la case choisie

	Volumes 1 et 3, avec mises à jour	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	460 F	870 F
Volumes 2 et 3, avec mises à jour			
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	460 F	870 F
Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour			
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	420 F	750 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	720 F	1 350 F

(*) **Agrafer la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.**

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque à l'ordre du Sgen-CFDT :

